

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2473

19 décembre 2009

SOMMAIRE

AIRCO	118692	Mercury Investments S.A.	118674
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G. ...	118662	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	118666
Avenir Telecom International S.A.	118679	Myrtus Finance S.A.	118683
Aviva Investors Luxembourg	118699	Obringer-Lux S.A.	118679
Beethovenstrasse Immobilien A.G.	118664	Obringer-Lux s.à r.l.	118679
Brior	118697	Olympia Capital Luxembourg S.A.	118658
Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA.	118677	Opera - Participations 2	118688
Comenius Trading and Consulting	118675	Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l.	118692
CSI Luxembourg S.à r.l.	118698	Parish Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.	118693
D.C.I. - D.C. International S.A.	118703	Quintiles	118666
Delbe S.C.I.	118702	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l.	118685
E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.	118697	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l.	118688
En Vogue asbl	118659	R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à r.l.	118687
Esanto Holding S.A.	118704	R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à r.l.	118687
EYSD Limited and Partners SCS	118696	R3 Capital Partners (Luxembourg I), S.à r.l.	118685
Fiduciaire Treuconsult S.A.	118704	Sailux S.A.	118677
Gaïa International Financial Investment S.A.	118687	Serafin S.A.-SPF	118684
Groupe Espace International S.A.	118699	Société Nationale de Certification et d'Ho- mologation	118686
Heimdall Sàrl	118675	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l.	118677
IBR Invest S.A.	118702	Triptoleme S.A.	118674
Impax Solar Investments S.à r.l.	118693	UniCredit International Bank (Luxem- bourg) S.A.	118683
Jera Immobiliare S.A.	118697	Viva Hôtels Holding S.A.	118704
Junior S.à r.l.	118698		
Look Group 1 S.à r.l.	118703		
Luxetanche S.A.	118661		
Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 1 S.à r.l.	118686		
Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l.	118684		
Mercurion Asia Fund	118676		

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Olympia Capital Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B52 789, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 18 du 11 janvier 1996; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2476 du 9 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'objet social
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

"La Société peut fournir des services de conseil à des organismes de placement collectif comprenant des fonctions de support en matière de distribution des parts de ces organismes de placement collectif."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut fournir des services de conseil à des organismes de placement collectif comprenant des fonctions de support en matière de distribution des parts de ces organismes de placement collectif

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48605. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152218/54.

(090184540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

En Vogue asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4991 Sanem, 160, route de Niedercorn.

R.C.S. Luxembourg F 8.165.

— STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination et Siège

Art. 1^{er} . Le 10 juillet 2009 les personnes qui ont signé la liste de présence ci-annexée ont assisté à l'assemblée constituante de l'Association sans but lucratif "En Vogue asbl." qui a son siège à Sanem, 160, rte de Niedercorn.

Titre II. - Objet

Art. 2. L'association a pour objet la promotion de la couture et de la mode, l'esprit créatif, la stimulation des relations avec des associations nationales et internationales ayant le même objet, de même que l'organisation de Défilés de mode et de toutes festivités quelconques. Pour atteindre cet objet, l'association peut acquérir, prendre en location ou occuper tous bien meublés ou immeubles nécessaires, se rapportant aux buts définis ci-dessus.

Titre III. - Membres, Admissions, Exclusions, Cotisations

Art. 3. L'association se compose:

a) de membres actifs;

b) de membres donateurs qui peuvent être des personnes physiques et morales;

seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi; leur nombre est illimité sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq.

La qualité de membre donateur est conférée annuellement aux personnes physiques et morales, qui sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière ou matérielle. Leur nombre est illimité.

Art. 4. Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants au présent acte. Toute personne titulaire d'une carte de membre actif établie au nom de l'association et qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle est membre actif de l'association.

Art. 5. La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation pendant l'année sociale en cours et par exclusion, décidée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social.

b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

Art. 6. Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs et donateurs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation des membres actifs est à payer avant la fin du premier mois de l'année.

Titre IV. - Administration

Art. 7. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus, élus par et parmi les membres actifs de l'association lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de deux ans.

Les membres du conseil sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale, ou une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut être invoquée par les membres actifs, par l'introduction d'une demande écrite et adressée au conseil d'administration et signée par 2/3 des membres actifs.

Art. 8. En cas de vacance de sièges au conseil d'administration dans le courant d'un mandat, d'autres administrateurs peuvent être cooptés et confirmés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Au cas où plus de la moitié des sièges deviennent vacants au courant d'un mandat, le reste du conseil convoque une assemblée générale extraordinaire pendant laquelle il démissionne en bloc afin qu'un nouveau conseil soit élu. Il est entendu que les membres démissionnaires sont rééligibles. Les membres du conseil entrant dans leur mandat entre deux assemblées générales ordinaires ne peuvent que finir le mandat du conseiller dont ils ont repris le mandat.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ensemble, ces quatre administrateurs forment le bureau exécutif du conseil.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association, il préside les débats du conseil et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président, ou, à défaut de ce dernier, un remplaçant pour une séance est désigné par et parmi les membres du conseil d'administration présents.

Le mot "président" s'entend dans la suite du texte toujours dans le sens lui conféré par le présent article.

Art. 11. Le conseil d'administration peut s'adjoindre des personnes choisies parmi les membres actifs ou parmi des tiers qu'il charge d'une mission spéciale et auxquelles il donne le statut d'observateur.

Ces personnes n'ont cependant qu'une voix consultative aux séances du conseil.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 13. Seul le conseil d'administration a tous les pouvoirs d'administration et de disposition pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut notamment vendre, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserves des autorisations légales. Cette énumération est énonciative.

A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature de deux administrateurs du conseil d'administration. Les actions judiciaires sont intentées au nom de la seule association.

Art. 14. Le conseil peut, sous sa responsabilité, et suivant les besoins, investir de certains de ses pouvoirs dans des commissions, composées d'administrateurs, de membres actifs ou de donateurs ou même de tiers.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. Les convocations pour l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire doivent être publiées par le conseil d'administration au moins huit jours francs à l'avance dans deux journaux hebdomadaires du Grand-Duché, elles renseignent l'ordre du jour.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an au cours des quatre premiers mois de l'année à moins que l'assemblée générale extraordinaire invoquée conformément à l'article 7, en décide autrement. La date exacte est fixée par le conseil d'administration.

Art. 17. Tout membre actif peut se faire représenter par un mandataire ayant lui-même le droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit possible de représenter plus de deux associés. L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote secret est obligatoire lorsque des personnes y sont impliquées.

L'assemblée générale est présidée conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être adoptée, à moins qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 18. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal. Ce procès-verbal peut être consulté par tout membre actif.

Les dispositions de l'article 13 des présents statuts sont applicables pour les copies des procès-verbaux des assemblées générales.

Titre VI. - Fonds social, Comptes, Budget

Art. 19. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et donateurs;
- b) des dons et legs en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des revenus pour services rendus;
- e) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 20. L'association n'a pas de stock. Les membres sont personnellement responsables de leur matériel et de leurs machines.

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres et les comptes de la caisse font l'objet d'au moins un contrôle par deux réviseurs de la caisse et un suppléant désignés par l'assemblée générale qui ne font pas partie du conseil d'administration. En cas de démission d'un ou des deux réviseurs de caisse ainsi que du suppléant, la ou les vacances sont à combler lors de la prochaine assemblée ordinaire.

Titre VII. - Modification des statuts

Art. 22. Toute modification aux statuts doit être effectuée conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi.

Titre VIII. - Dissolution et Liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi.

En cas de dissolution volontaire, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'ex-cédent favorable est affecté, le cas échéant, à une oeuvre de bienfaisance.

Référence de publication: 2009152732/108.

(090185701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Luxetanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 11, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 148.111.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXETANCHE SA.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3617 Kayl, 58, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148111, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1923 du 2 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francisco José VIEIRA, ingénieur-technicien, demeurant à F-57100 Thionville, 7 rue de Bergeronnettes (France).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cipriano José VIEIRA, technicien, demeurant à L-3617 Kayl, 58, rue de la Chapelle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Kayl à L-1818 Howald, 11, rue des Joncs.
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Kayl à L-1818 Howald, 11, rue des Joncs, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VIEIRA - VIEIRA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4380. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152773/54.

(090185556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.262.

In the year two thousand nine, on the ninth of November,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MEPC (1946) Ltd., a limited liability company, incorporated on November 1, 1946, having its registered address set at 4th floor, Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, London, E1 8LW, England, UK, registered with the England Register under number 420575,

duly represented by Mrs Emily Mousley and Mr. Stephen Dunkling.

MEPC (1946) Ltd, acting as afore mentioned, in its capacity of sole shareholder of Alsterkrugchausee Immobilien A.G., a public limited liability company (société anonyme), established and with registered office in L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 20.262, has been incorporated by a deed enacted on March 3rd, 1983, by Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 93 on April 5th, 1983, as amended for the last time by a decision of the board of directors on June 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1251 on December 29, 2001,

Such appearing person, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions, which have been taken in the best interest of the Company, according to the following agenda:

- 1) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 615,000.- (six hundred fifteen thousand euro) by cancellation of shares
- 2) Reimbursement of the cancelled shares in accordance with article 69 (2) of the company law of 1915 (the "Law"), at their par value, and to grant power to the board of directors of the Company or any special agent elected by him, for purposes to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company;
- 3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

First resolution

It is resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 615,000.- (six hundred fifteen thousand euro) by cancellation of 12,023 (twelve thousand twenty three) shares so as to bring it from its present amount of EUR 665,000.- (six hundred sixty five thousand euro) represented by 13,000 (thirteen thousand) shares without nominal value to the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) represented by 977 (nine hundred seventy seven) shares without nominal value.

Second resolution

It is resolved to reimburse the cancelled shares, at their par value to the shareholder. All the powers are conferred to the board of directors of the Company according to the article 69 (2) of the company law of 1915 or to any special agent elected by the board of directors in order to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company.

Third resolution

It is resolved to amend article 5 of the articles of association further to the above reduction of corporate capital. Article 5 shall be read as follow:

"The subscribed capital is fixed at EUR 50,000 (fifty thousand euro) represented by 977 (nine hundred seventy seven) shares in registered form without par value."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 1,200.-.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting, the appearing person, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, have all signed, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre,

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu

MEPC(1946) Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée le 1 novembre 1946, ayant son siège social au 4th, floor, Loyds Chambers, 1 Portsoken Street, Londres, E1 8LW, Angleterre, Royaume-Uni, enregistré auprès du Register du Commerce Anglais sous le numéro 420575

dûment représentée par Madame Emily Mousley et Monsieur Stephen Dunkling.

MEPC(1946) Ltd, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Alsterkrugchausee Immobilien A.G., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 20.262 constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch en date du 3 mars 1983 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 on 5 avril 1983, modifié pour la dernière fois suivant une décision du conseil de gérance en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1251 du 29 décembre 2001,

Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il acte les décisions suivantes, lesquelles ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, en conformité avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 615.000.- (six cent quinze mille euros) par annulation des actions;
- 2) Remboursement en numéraire des actions annulées, à la valeur de leur pair comptable, et pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts pour refléter la réduction de capital; et
- 4) Divers.

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 615.000.- (six cent quinze mille euros) par l'annulation de 12.023 (douze milles vingt trois) actions, pour le porter de son montant actuel de EUR 665.000 (six cent soixante cinq milles euros) représenté par 13.000 (treize milles) actions sans désignation de valeur nominale au montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) représenté par 977 (neuf cent soixante dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est résolu de rembourser les actions annulées, à la valeur de leur pair comptable à l'actionnaire unique. Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société selon l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales de 1915 ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration afin de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

Troisième résolution

Il est résolu de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus décrite. L'article 5 des statuts pourra désormais se lire de la façon suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000.- (cinquante mille euros) représenté par 977 (neuf cent soixante dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais, évaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à 1.200,-EUR.

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.MOUSLEY, S.DUNKLING, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47652. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152796/108.

(090185272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 15.772.

In the year two thousand nine, on the ninth of November,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MEPC (1946) Ltd., a limited liability company, incorporated on November 1, 1946, having its registered address set at 4th floor, Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, London, E1 8LW, England, UK, registered with the England Register under number 420575,

duly represented by Mrs Emily Mousley and Mr. Stephen Dunkling. MEPC (1946) Ltd, acting as afore mentioned, in its capacity of sole shareholder of Beethovenstrasse Immobilien A.G., a public limited liability company (société anonyme), established and with registered office in L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 15.772, has been incorporated under the name of MEPC Frankfurt S.a. by a deed enacted on March 24th, 1973, by Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 113 on May 31st, 1978, as amended for the last time by a decision of the board of directors on June 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 50 on January 10, 2002,

Such appearing person, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions, which have been taken in the best interest of the Company, according to the following agenda:

- 1) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euro) by cancellation of shares;
- 2) Reimbursement of the cancelled shares in accordance with article 69 (2) of the company law of 1915 (the "Law"), at their par value, and to grant power to the board of directors of the Company or any special agent elected by him, for purposes to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company;
- 3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

First resolution

It is resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euro) by cancellation of 4,875 (four thousand eight hundred seventy five) shares so as to bring it from its present amount of EUR EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) represented by 5,850 (five thousand eight hundred fifty) shares without nominal value to the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) represented by 975 (nine hundred seventy five) shares without nominal value.

Second resolution

It is resolved to reimburse the cancelled shares, at their par value to the shareholder. All the powers are conferred to the board of directors of the Company according to the article 69 (2) of the company law of 1915 or to any special agent elected by the board of directors in order to carry out the payment, to destroy the certificates of shares and to update the shareholder register of the Company.

Third resolution

It is resolved to amend article 5 of the articles of association further to the above reduction of corporate capital. Article 5 shall be read as follow: "The subscribed capital is fixed at EUR 50,000 (fifty thousand euro) represented by 975 (nine hundred seventy five) shares in registered form without par value."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 1,200.-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting, the appearing person, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, has signed, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

MEPC(1946) Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée le 1 novembre 1946, ayant son siège social au 4th, floor, Loyds Chambers, 1 Portsoken Street, Londres, E1 8LV, Angleterre, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre du Commerce Anglais sous le numéro 420575

dûment représentée par Madame Emily Mousley et Monsieur Stephen Dunkling.

MEPC (1946) Ltd, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Beethovenstrasse Immobilien A.G., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 15.772 constituée sous le nom de MEPC Frankfurt S.a. suivant acte reçu par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1978 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 113 du 31 mai 1978, modifié pour la dernière fois suivant une décision du conseil de gérance en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 10 janvier 2002,

Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il acte les décisions suivantes, lesquelles ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, en conformité avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante milles euros) par annulation des actions;
- 2) Remboursement en numéraire des actions annulées, à la valeur de leur pair comptable, et pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts pour refléter la réduction de capital; et
- 4) Divers.

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 250.000.- (deux cent cinquante milles euros) par l'annulation de 4.875 (quatre mille huit cent soixante quinze) actions pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000 (trois cent milles euros) représenté par 5.850 (cinq mille huit cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale au montant de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) représenté par 975 (neuf cent soixante quinze) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est résolu de rembourser les actions annulées, à la valeur de leur pair comptable à l'actionnaire unique. Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société selon l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales de 1915 ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration afin de réaliser le paiement, détruire les certificats d'actions et mettre à jour le registre des actions de la Société.

Troisième résolution

Il est résolu de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus décrite. L'article 5 des statuts pourra désormais se lire de la façon suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000.- (cinquante mille euros) représenté par 975 (neuf cent soixante quinze) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais, Évaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à 1.200,-EUR.

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MOUSLEY, S. DUNKLING, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47656. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152802/108.

(090185192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Par résolutions signées en date du 10 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Philippe Salpetier, Gérant, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Frank Przygodda, Gérant, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Jean-François Trapp, avec adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150215/21.

(090181859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Quintiles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.450.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Quintiles Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

Here represented by M. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Quintiles.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pounds) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Quintiles Holdings S.à r.l. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty Euros (1,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Justin A. Van Gennep, born on October 19, 1956, in Amsterdam, residing professionally at 10 Siriusdreef, Hoofddorp, 2132 WT, Netherlands; and
- Olivier Dorier, born on September 25, 1968, in Saint-Rémy, France, residing professionally at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;
are appointed as managers for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Quintiles Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 GBP et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Quintiles.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de

Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente ou représentée, à moins que le conseil de gérance ne soit composé de moins de trois (3) gérants auquel cas le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Quintiles Holdings S.à r.l. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille trois cent cinquante Euros (1.350.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Justin A. Van Gennep, né le 19 octobre 1956, à Amsterdam, résidant professionnellement à 10 Siriusdreef, Hoofddorp, 2132 WT, Pays-Bas; et
- Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968, à Saint-Rémy, France résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg;
sont nommés gérants pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009, Relation: LAC/2009/48617. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150915/411.

(090183137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Mercury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.241.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 novembre 2009:

1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à West Bay Street and Blake Road, BS-Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
2. la démission de l'administrateur Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
3. la démission de l'administrateur Solon (Management) Limited, avec adresse au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
4. la nomination de l'administrateur Noel Mc Cormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
5. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
6. la nomination de l'administrateur Simon Boyd de Carteret, avec adresse à Key West, Sark, GY9 0SB, Guernesey, Channel Islands, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
7. le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé avec effet au 21 mai 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150224/30.

(090182573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Triptoleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2008 tenue de manière extraordinaire à 10.00 heures le 6 octobre 2009

Extrait des résolutions

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B 39.844;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150456/24.

(090181927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 09 novembre 2009

1^{ère} Résolution:

Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Michel-Ange CALLERAMI, ingénieur et Administrateur, né le 23 octobre 1957 à Uccle (Belgique), résidant au 3, Place des Barricades, B-1000 Bruxelles est renouvelé à compter du 21 mai 2009. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2015.

Monsieur Michel-Ange CALLERAMI pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris pour toutes les opérations bancaires.

2^{ème} Résolution:

Monsieur Pascal LEFEVRE, juriste, né le 07 avril 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 21B, Avenue Bois du Dimanche, B-1150 Bruxelles (Belgique) est nommé comme second Administrateur-Délégué avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Monsieur Pascal LEFEVRE pourra engager la société sous sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société au sens le plus large, y compris pour toutes les opérations bancaires.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING (en abrégé CTC)

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150226/27.

(090182152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Heimdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4305 Esch-sur-Alzette, 6, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 133.117.

Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre juillet.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

1. La société anonyme MILLANESINA SA. établie et ayant son siège à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.700.

Ici représentée par sa gérante unique Madame VENIER Danielle, comptable, demeurant professionnellement à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée HEIMDALL S.à r.l. avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.117.

constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2769 du 30 novembre 2007.

I. L'associé convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, la résolution à prendre leur étant parfaitement connue.

II. L'associé décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal, à L-4305 Esch-sur-Alzette, 6, rue Marcel Reuland.

Esch-sur-Alzette le 24 juillet 2009.

MILLANESINA SA

Danielle VENIER

Administrateur unique

Référence de publication: 2009151040/27.

(090183352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1 octobre 2009 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs

Dr Daniel F Köhler

Board member and CEO

Frey Group Holding AG

Othmarstrasse 8

CH-8008 Zürich

Dr Manfred Adami, (Chairman)

49, Argyll Road

London W8 7AD

Peter Bloesch

Etzbergstrasse 53

CH 8405 Winterthur

et des Mesdames

Béatrice Philippe

Chairman PIM Gestion France

14 rue Cambaceres

F-75008 Paris

Margaret Chin Wolf, Principal

Nexus Asia Investment Management Pte Ltd

50 Raffles Place

048623 Singapoure

pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée a également nommé à la fonction d'administrateur

Mr Thomas Wolf

341 Bukit Timah Road # 08-02

259719 Singapore

pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Elle a également renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg pour la même période d'un an.

Pour MERCURION ASIA FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009150378/41.

(090182727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

118677

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 44.793.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 12 novembre 2009, le siège social de la société sera transféré du 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150783/13.

(090181961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.476.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 02 mai 2008

Décisions

L'assemblée décide de révoquer la société HMS Fiduciaire s.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes à partir du 2 mai 2008.

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration de mandater GESTALUX S.A. avec siège social à 11, cité Thiergart L-9807 HOSINGEN comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat est illimité.

Pour signature

Signature

Référence de publication: 2009150432/16.

(090182261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.328.

—
In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at St. Catherine's House, Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP 11494, represented by its general partner TS EUROPEAN VI (GP) L.L.C., a limited liability company, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 4050219,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30, 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER RENTIERES HOLDINGS II S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 115.328, incorporated by a deed of the undersigned notary of March 3rd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1170 dated June 16th, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary

of June 26th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1694 dated September 11th, 2006.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four hundred Euro (EUR 400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI MASTER L.P., un "limited partnership" organisé selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à St. Catherine's House, Kingsway, Londres WC2B 6LH, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP11494, représenté par son "general partner" TS EUROPEAN VI (GP) L.L.C., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Etat du Delaware, 19904, Etats-Unis d'Amérique, exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 4050219,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 115.328, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 en date du 16 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 26 juin, 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1694 du 11 septembre 2006.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cents Euros (EUR 400.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152250/92.

(090184916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- Monsieur Jean-Daniel BEURNIER, Président Directeur Général d'Avenir Telecom S.A., demeurant à Traverse Saint-Pierre, F-13100 Aix-en-Provence, administrateur délégué et président.

- Monsieur Robert SCHIANO, Administrateur et Directeur Commercial d'Avenir Telecom S.A., demeurant au 11, Clos du Vallon, F-13260 Cassis.

- Madame Agnès TIXIER, administrateur de société, demeurant 605, avenue Paul Gaimard, F-83640 Saint Zacharie

- Monsieur Pierre BADUEL, administrateur de société, demeurant 15, rue Portalis, F-13100 Aix-en-Provence.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- MONTBRUN REVISION SARL, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009150434/21.

(090182183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Obringer-Lux S.A., Société Anonyme,

(anc. Obringer-Lux s.à r.l.).

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Pardevant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée "OBRINGER-LUX S.à r.l.", avec siège social à L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 1^{er} août 1995

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.910,

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président élit Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en tant que secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme de la société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.
- 2.- Augmentation du capital de son montant actuel de 12.394,67- EUR à un montant de 31.000,- EUR par la création et l'émission de 740 nouvelles actions sans valeur nominale par un apport en espèces.
- 3.- Révocation des gérants.
- 4.- Refonte complète des statuts pour adapter les statuts de la société à la nouvelle forme juridique.
- 5.- Nomination d'un administrateur unique et du commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

II.- Que l'associée unique représentée par son mandataire, ainsi que le nombre des parts sociales qu'elle détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'associée représentée ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représentée se reconnaissant dûment convoquée et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la société à responsabilité limitée OBRINGER-LUX S.à r.l. en une société anonyme dénommée OBRINGER-LUX S.A..

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

La transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises de Monsieur Didier LORRAIN, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich en date du 26 octobre 2009, qui conclut comme suit:

"Sur base de mes diligences aucun fait n'a été porté à mon attention que me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Copie du prédit rapport est restée annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-huit mille six cent cinq virgule trente-trois euros (18.605,33- EUR) pour le ramener de son montant actuel de EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-sept cents) représenté par 500 (cinq cents) actions à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) par émission de sept cent quarante (740) actions sans valeur nominale, attribuées à l'actionnaire unique.

La somme de dix-huit mille six cent cinq virgule trente-trois euros (18.605,33- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale révoque les gérants, avec effet immédiat et leur confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide en conséquence du changement de la forme en société anonyme de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "OBRINGER-LUX S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de charpente, de couverture, de zinguerie, de ferblanterie et le négoce des matériaux de construction.

La société a encore pour objets la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000,- EUR (trente-et un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions:

d'administrateur-unique:

Monsieur Franck OBRINGER, directeur, né à Metz (F), le 21 août 1963, demeurant à F-57680 Corny sur Moselle, 24, rue des Plantes, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

de commissaire aux comptes:

DL AUDIT Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich (RCS Luxembourg ?B.70.505)

Les mandats de l'administrateur-unique et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

118683

Constatation du notaire.

Le notaire constate que les conditions de l'article 26-1 et 27 sur la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, M.MAYER, S.THIBAL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47661. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152278/195.

(090184809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Myrtus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.661.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 2 octobre 2009 que Monsieur Oleg Astafurov a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat. Monsieur Andrey Gusev né le 26 février 1974 à Toula (Russie) et demeurant à Moscou, Mitischinski District, Borodino, Malaya Bordinskaya Str. 10 a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150435/14.

(090182157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 31 juillet 2009

En date du 31 juillet 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions des personnes suivantes avec effet immédiat:

- Monsieur Jacques SANTER, administrateur et président du conseil d'administration
- Monsieur Dario PRUNOTTO, administrateur et vice-président
- Monsieur Philipp WALDSTEIN, administrateur
- Monsieur Roberto ARMAND, administrateur
- Monsieur Gianni CORIANI, administrateur
- Monsieur Giuseppe DI SISTO, administrateur
- Monsieur Marcello MANCINI, administrateur
- Monsieur Vladimiro RAMBALDI, administrateur

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Jacques SANTER, né le 18 mai 1937 à Wasserbillig, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Monsieur Philipp WALDSTEIN, né le 13 juillet 1968 à Munich, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 1, Via San Protaso, I-20121 Milan, Italie;
- Monsieur Piero BONARELLI, né le 23 mai 1971 à Ancona, Italie, ayant comme adresse professionnelle 1, Via San Protaso, I-20121 Milan, Italie;

- Monsieur Angelo BRIZI, né le 24 décembre 1956 à Rome, Italie, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weickert, L-2721 Luxembourg;

- Monsieur Alessandro MALDIFASSI, né le 12 septembre 1977 à Pavia, Italie, ayant comme adresse professionnelle 1, Via San Protaso, I-20121 Milan, Italie.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jacques SANTER

Monsieur Philipp WALDSTEIN

Monsieur Piero BONARELLI

Monsieur Angelo BRIZI

Monsieur Alessandro MALDIFASSI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152306/40.

(090184871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.791.

—
Extrait du Procès-verbal

du conseil d'administration du 28 juillet 2009

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2009150462/15.

(090181914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

I. Par résolutions signées en date du 17 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Colin Chanter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 23 février 2009

- Greg Osborne, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet au 13 février 2009

2. Nomination de:

- Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

- Gordon Parsons, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

- David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

II. Par résolutions signées en date du 15 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Philippe Salpétier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Patricia Barata Rodrigues, avec adresse professionnelle 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. Le siège social exact est 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150804/39.

(090181841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

R3 Capital Partners (Luxembourg I), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.703.

—
*Extrait des Résolutions
des associés du 20 novembre 2009*

Les associés de R3 Capital Partners (Luxembourg I), S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de Gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006;

- de nommer la personne suivante "Gérant de Catégorie B" avec effet au 20 novembre 2009 et ce pour une durée illimitée:

Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Jan Willem Overheul
Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009150471/20.

(090181860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.919.

—
*Extrait des Résolutions
des associés du 20 novembre 2009*

Les associés de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 novembre 2009.

Jan Willem Overheul
Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009150474/15.

(090181858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Société Nationale de Certification et d'Homologation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler,
R.C.S. Luxembourg B 27.180.

—
Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire

- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS de son mandat de membre du Conseil d'Administration et de Monsieur Norbert STUMM comme membre du Conseil de Surveillance;

- désigne comme membre du conseil d'Administration, en vue de terminer le mandat de Monsieur KRAUS, Monsieur Gilbert ERNST, membre du Comité de direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, né le 30.07.1952 à Luxembourg et domicilié à L-1243 Luxembourg, 17, rue Félix de Blochausen.

- désigne comme membre du Conseil de Surveillance, en vue de terminer le mandat de Monsieur STUMM, Monsieur Daniel TESCH, directeur de l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg, né le 20.05.1961 à Luxembourg et domicilié à L-2225 Luxembourg, 20, rue Général Major Lunsford E. Oliver.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151021/19.

(090182925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 117.174.

I. Par résolutions signées en date du 27 février 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Colin Chanter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 23 février 2009

- Greg Osborne, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie de son mandat de gérant avec effet au 13 février 2009

2. Nomination de:

- Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

- Gordon Parsons, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

- David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 24 février 2009 et pour une durée indéterminée

II. Par résolutions signées en date du 15 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de

- Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Patricia Barata Rodrigues, avec adresse professionnelle 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. Le siège social exact est 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150805/39.

(090181844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.917.

—
*Extrait des Résolutions
des associés du 20 novembre 2009*

Les associés de R3 Capital Partners (Luxembourg II), S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009150477/15.

(090181855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.918.

—
*Extrait des Résolutions
des associés du 20 novembre 2009*

Les associés de R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009150479/15.

(090181851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

—
*Extraits des principales résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société
le 2 novembre 2009*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires que:

- Mr Rolf Caspers, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 novembre 2009

- Madame Heike Kubica, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 novembre 2009

- Madame Anja Lakoudi, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 novembre 2009

Sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires précités avec effet au 2 novembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et devant se tenir en 2010:

- Monsieur Steeve Simonetti, employé privé, né le 30 janvier 1980 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg

- Mademoiselle Lorraine Ponchel, employée privée, née le 22 avril 1983 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg

- Mademoiselle Sarah Alouani, employée privée, née le 12 mai 1982 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg

De plus, Monsieur Steeve Simonetti, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué avec effet au 2 novembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et devant se tenir en 2010.

La société se trouve valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de Monsieur Steeve Simonetti, précité, et d'un autre administrateur.

Enfin, le siège social de la société est transféré du 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gaia International Financial Investment S.A.

Fiduciaire PATRICK SGANZERLA s.à.r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152378/39.

(090184602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.920.

—
*Extrait des Résolutions
des associés du 20 novembre 2009*

Les associés de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009150485/15.

(090181849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

—
In the year two thousand and nine, on the eleventh of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mme Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of "OPERA - PARTICIPATIONS 2", a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 100.610, pursuant to resolutions of the General Partner included in two meetings of the Board of Directors of the Company as said here after and pursuant to proxies given under private seal, all those documents remaining attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 691 of July 6, 2004; and its Articles of Association have been amended by deed of 17th August 2004, published in Memorial C number 1250 of 7 December 2004, by deed of 23rd September 2004 published

in Memorial C number 23 of 11th January 2005 and by deed of 26 September 2005, published in Memorial C number 244 of February 3rd, 2006, by deed of October 5th, 2005, by deed of November 17th, 2005, published in Memorial C number 1213 of June 22nd, 2006, by deed of October 2nd, 2006, published in Memorial C number 2305 of December 9th, 2006, by deed of October 25th, 2006, published in Memorial C number 25 of January 22nd, 2007, by deed of February 13rd, 2007, by deed of August 9th, 2007, by deed of February 20th, 2008, by deed of September 26th, 2008 and for the last time by deed of October 5th, 2009.

2.-The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is currently set at EUR 498.030.- (four hundred ninety-eight thousand and thirty Euros), consisting of 34.803 (thirty-four thousand eight hundred and three) A shares and 15.000 (fifteen thousand) B shares and C shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 3.350.000.- (three million three hundred fifty thousand euros), consisting of Class A, Class B and Class C shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period expiring on January 23, 2014; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolutions dated October 23,2009, the General Partner has resolved:

I.-) pursuant to Draw down notice number 7:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 6,250.- (six thousand two hundred and fifty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 504.280.- (five hundred four thousand two hundred and eighty) by the issue of 625 (six hundred twenty-five) new Class A shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 618,750.- (six hundred eighteen thousand seven hundred and fifty euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 625,000.- (six hundred and twenty-five thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

II.-) pursuant to Draw down notice number 8:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 68,530.- (sixty-eight thousand five hundred and thirty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 572,810.- (five hundred seventy-two thousand eight hundred and ten euro) by the issue of 6,853 (six thousand eight hundred and fifty-three) new Class C shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 6,784,470.- (six million seven hundred eighty-four thousand four hundred and seventy euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 6,853,000.- (six million eight hundred fifty-three thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

5.- Through its resolutions dated November 3rd, 2009, the General Partner has resolved:

I.-) pursuant to Draw down notice number 7:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 1,710.- (thousand seven hundred and ten euros), so as to raise it from its present amount to EUR 574,520.- (five hundred seventy-four thousand five hundred and twenty) by the issue of 171 (one hundred and seventy-one) new Class A shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 169,290.- (one hundred sixty-nine thousand two hundred and ninety euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 171,000.- (one hundred and seventy-one thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

II.-) pursuant to Draw down notice number 8:

- to waive the preferential subscription rights of the shareholders where necessary, and:

- to increase the share capital of the Company by EUR 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 584,440.- (five hundred eighty-four thousand four hundred and forty euro) by the issue of 992 (nine hundred and ninety-two) new Class C shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 982,080.- (nine hundred eighty-two thousand and eighty euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the forty subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 992,000.- (nine hundred ninety-two thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of the present increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at EUR 584,440,- (five hundred eighty-four thousand four hundred and forty Euros), consisting of 35.599 (thirty-five thousand five hundred and ninety-nine) A shares, 15.000 (fifteen thousand) B shares, and 7,845 (seven thousand eight hundred and forty-five) C shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, respectively entitles to the rights mentioned under 5.3 below. "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at eight thousand Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la société en commandite par actions "OPERA - PARTICIPATIONS 2", ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.610 (la "Société"), en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans deux réunions du Conseil d'Administration de la société relatées ci-après, et en vertu de procurations délivrées sous seing privé, le tout restant annexé au présent acte.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 691 du 6 juillet 2004 et ses statuts ont été modifiés par acte du 17 août 2004, publié au Mémorial C n°1250 du 7 décembre 2004, par acte du 23 septembre 2004 publié au Mémorial C numéro 23 du 11 janvier 2005, par acte du 26 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 244 du 3 février 2006, par acte du 5 octobre 2005, par acte du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1213 du 22 juin 2006, par acte du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2305 du 09 décembre 2006, par acte du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 25 du 22 janvier 2007, par acte du 13 février 2007, par acte reçu en date du 9 août 2007, par acte reçu en date du 20 février 2008, par acte reçu en date du 26 septembre 2008 et pour la dernière fois par acte reçu en date du 5 octobre 2009.

2. Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 498.030.- (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trente Euros), consistant en 34.803 (trente-quatre mille huit cent trois) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, et d'actions C d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 3.350.000.- (trois millions trois cent cinquante mille euros), représenté par des actions A, des actions B et des actions C.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période expirant le 23 janvier 2014; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par ses résolutions du 23 octobre 2009, le Gérant Commandité a décidé:

I.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 7:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;
- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 6.250.- (six mille deux cent cinquante euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 504.280.- (cinq cent quatre mille deux cent quatre-vingt euros) par l'émission et la création de 625 (six cent vingt-cinq) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 618.750.- (six cent dix-huit mille sept cent cinquante euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 625.000.- (six cent vingt-cinq mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

II.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 8:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;
- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 68.530.- (soixante-huit mille cinq cent trente euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 572.810.- (cinq cent soixante-douze mille huit cent dix euros) par l'émission et la création de 6.853 (six mille huit cent cinquante-trois) actions nouvelles de classe C d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 6.784.470.- (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 6.853.000.- (six millions huit cent cinquante-trois mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- Par ses résolutions du 3 novembre 2009, le Gérant Commandité a décidé:

I.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 7:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;
- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.710.- (mille sept cent dix euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 574.520.- (cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt euros) par l'émission et la création de 171 (cent soixante et onze) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 169.290.- (cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 171.000.- (cent soixante et onze mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

II.-) en exécution de l'Avis de Tirage n° 8:

- de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire;
- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 9.920.- (neuf mille neuf cent vingt euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 584.440.- (cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante euros) par l'émission et la création de 992 (neuf cent quatre-vingt-douze) actions nouvelles de classe C d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 982.080.- (neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt euros);

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représenté aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 992.000.- (neuf cent quatre-vingt-douze mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SCA est fixé à EUR 584.440.- (cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante Euros) consistant en 35.599 (trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions A, 15.000 (quinze mille) actions B et 7.845 (sept mille huit cent quarante-cinq) actions C, d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au paragraphe 5.3 ci-dessous. "

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47835. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152416/201.

(090184860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.397.

—
*Extrait des Résolutions
de l'Associé Unique du 16 novembre 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Willem-Arnoud van Rooyen, en tant que Gérant de catégorie B, et ce avec effet le 11 novembre 2009;
- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de catégorie B, et ce avec effet le 11 novembre 2009.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150496/18.

(090181843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

AIRCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 15.485.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Leendert KUIJNTJES, Rentner, geboren am 24. Mai 1946 in Rotterdam, Matrikel N° 1946 05 24 035, (Niederlande) und dessen Ehegattin 2. Dame Josette DOKTER, ohne besonderen Berufsstand, geboren am 19. September 1947, in Zwolle, Matrikel N° 1947 09 19 186, beisammen wohnhaft in L-7465 Nommern, 43, rue Principale;

3. Herr Michel KUIJNTJES, Installateur, geboren am 4. März 1971 in Zwolle (Niederlande), Matrikel N° 1971 03 04 192, Ehegatte von Agata PIKUL, wohnhaft in L-7595 Reckange/Mersch, 61, rue Principale;

4. Herr Dennis KUIJNTJES, Installateur, geboren am 25. März 1968 in Zwolle (Niederlande), Matrikel N° 1968 03 25 238, wohnhaft in L-7465 Nommern, 43, rue Principale,

handelnd als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AIRCO", mit Sitz in L-7465 Nommern, 43, rue Principale, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 11. November 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 297 vom 28. Dezember 1977, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RCB 15485, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Welche Kompargenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersuchen ihren nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden.

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den/die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kuijntjes, Dokter, Kuijntjes, Kuijntjes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2009. Relation: DIE/2009/10644. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 17. November 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009152233/36.

(090184766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Parish Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.394.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 16 novembre 2009

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Willem-Arnoud van Rooyen, en tant que Gérant de catégorie B, et ce avec effet le 11 novembre 2009;

- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays Bas, ayant pour adresse professionnelle 20, Rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Gérant de catégorie B, et ce avec effet le 11 novembre 2009.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009150500/17.

(090181840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 393.736,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

—
In the year two thousand and nine, on the fifth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Impax New Energy Investors L.P., an English limited partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3DG, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 10697 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Gaele Bernard, private employee, with professional address at 1B

Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on October 15, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Impax Solar Investments S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.154, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of June 30, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1916 of August 5, 2008, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette of February 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 681 of March 30, 2009.

II. The Company's share capital is set at three hundred sixty-two thousand seven hundred and six Euro (€ 362,706.-) represented by three hundred sixty-two thousand seven hundred and six (362,706) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of thirty-one thousand and thirty Euro (€ 31,030.-) to raise it from its present amount of three hundred sixty-two thousand seven hundred and six Euro (€ 362,706.-) to three hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-six Euro (€ 393,736.-) by creation and issue of thirty-one thousand and thirty (31,030) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe for all the thirty-one thousand and thirty (31,030) new shares at their nominal value of one Euro (€ 1.-) each, for an aggregate amount of thirty-one thousand and thirty Euro (€ 31,030.-) and fully pays them up by contribution in kind consisting in the contribution of receivables held by the Sole Shareholder towards Solar Generation Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.733 ("Solar Generation Holdings"), in the same aggregate amount (the "Receivables").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of September 30, 2009 of Solar Generation Holdings, certified 'true and correct' by the managers of Solar Generation Holdings;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder, is entitled to receive payment of the Receivables.

Manager's intervention

The report of the managers of the Company, dated October 15, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment. IV. Pursuant to the above increase of capital, the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. first paragraph.** The share capital is fixed at three hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-six Euro (€ 393,736.-) represented by three hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-six (393,736) shares of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Impax New Energy Investors L.P., une société en commandite simple de droit anglais (limited partnership), ayant son siège social au Pegasus House, 37-43 Sackville Street, Londres W1S 3DG, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP 10697 ("Associé Unique"),

ici représentée par Gaëlle Bernard, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Impax Solar Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, constituée suivant acte reçu en date du 30 juin 2008 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1916 du 5 août 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 681 du 30 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-deux mille sept cent six Euro (€ 362.706,-) divisé en trois cent soixante-deux mille sept cent six (362.706) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille trente Euro (€ 31.030,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-deux mille sept cent six Euro (€ 362.706,-) à trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-six Euro (€ 393.736,-) par la création et l'émission de trente et un mille trente (31.030) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire et libérer intégralement les trente et un mille trente (31.030) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune pour un montant total de trente et un mille trente Euro (€ 31.030,-) par apport en nature consistant en l'apport de créances d'un même montant total (les "Créances") détenues à l'encontre de la société Solar Generation Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.733 ("Solar Generation Holdings").

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2009 de Solar Generation Holdings certifié "sincère et véritable" par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Créances apportées.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Créances apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, les Créances étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités exigées par les lois applicables sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 15 octobre 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Premier paragraphe. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-six Euro (€ 393.736,-) représenté par trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-six (393.736) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. BERNARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47373. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152213/145.

(090184529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

Il résulte d'un contrat de transfert de part avec date effective au 1^{er} septembre 2009 que la part de Classe A et les 50 parts de Classe B, d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues comme suit:

Part de classe A:

- 1 part: EYSD Limited, société limitée par garantie gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 128248, en sa qualité d'associé commandité de la Société;

Parts de classe B:

- 40 parts: EYSD Limited, précitée, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Stephen John Aldersley, né le 20 juillet 1953 à East York Township - Ontario, (Canada) et résidant au 30, Diepenbrock Straat, 1077WB, Pays-Bas, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Najib Hashem, né le 20 janvier 1961 à Beirut (Liban) et résidant au 62, Avenue de New York, 75016 Paris, France, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Kai Hielscher, né le 20 février 1968 à Tokyo (Japon) et résidant au 12, Rosenheimerstr., 81669 Munich, Allemagne, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Richard Ireland, né le 22 octobre 1962 à Clevedon (Royaume-Uni) et résidant au 1, East Chang An Ave, Dong Cheng District, 100738 Pékin, Chine, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Giuseppe Nicolosi, né le 4 septembre 1954 à Catania (Italie) et demeurant au 8, Phillimore Gardens, appartement 1, W8 7QD Londres, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Rodney L. Nussbaum, né le 5 juin 1955 à Butler, Missouri (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 480, Wassou Road, PO Box 266, Crystal Bay, Nevada 39402, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Gary Schweitzer, né le 8 décembre 1951 dans le Queens, New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1217, Knightsgate Court, Sun City Center, Floride 33573 Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Giovanni Stagno, né le 16 novembre 1971 à Milazzo (Italie) et demeurant à Akasaka Tameike Tower Residence #2206, 2-17-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-0052, Japon, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Stephen James Jones, né le 21 mai 1964 à EBBW Vale (Royaume-Uni) et demeurant au 501, The Cedars, Sandhurst Gardens, Johannesburg, Afrique du Sud, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;
- 1 part: M. Paul Thurston, né le 9 août 1966 à Slydell, Louisiane (Etats-Unis d'Amérique), et demeurant au Hibiya Kokusai Building, 2-2-23 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011, Japon, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme
EYGS Limited
Sam Fouad
Directeur

Référence de publication: 2009150583/45.

(090182163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Brior, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 37.486.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009151291/9.

(090183345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Jera Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.523.

Les comptes annuels au 14 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150761/11.

(090182439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 99,00.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 149.501.

*Procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 24/11/2009*

Bureau

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Eyal GRUMBERG.

Le président nomme scrutateur Madame Anna SALEWSKI et désigne comme secrétaire Monsieur Luca Di Fino.

Présences

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'il détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau;

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les associés détenant les 99 parts, soit la totalité des parts, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, les associés déclarant par eux même ou par leur délibération;

- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Nommer les personnes suivantes comme gérants:

La Fiduciaire Di Fino & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.178,

- Madame Anna Salewski, conseiller financier, née le 3 juillet 1980, à Minsk (Biélorussie) demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

2. Décider que seule une signature conjointe des deux gérants peut engager la société.

118698

Délibérations

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de:

1. Nommer les personnes suivantes aux postes de gérant de la société:

La Fiduciaire Di Fino & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.178,

- Madame Anna Salewski, conseiller financier, née le 3 juillet 1980 à Minsk (Biélorussie) demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

2. Décide que seule une signature conjointe des deux gérants peut engager la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau.

Luxembourg, le 24/11 /2009.

Me Eyal GRUMBERG / Mme Anna SALEWSKI / M. Luca Di Fino

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2009152193/43.

(090184857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

CSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 75.751.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 27 novembre

En date du 27 novembre 2009, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au

- 17, rue Glesener, L-1631 LUXEMBOURG avec au 1^{er} novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

CSI Luxembourg S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009150762/15.

(090182504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Junior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8159 Bridel, 12, place Verte.

R.C.S. Luxembourg B 100.871.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

1. Madame Sylvie MORES, commerçante, née à Luxembourg le 6 juin 1955 (matr. 1955 06 06 324), veuve en premières noces de Monsieur Raymond SCHILTZ, demeurant à L-8159 Bridel, 12, Place Verte,

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte de

2. Monsieur Patrick MANIEZ, commerçant, né à Campagne les Hesdin (F) le 11 août 1944 (matr. 1944 08 11 399) demeurant à L-8159 Bridel, 12, Place Verte,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 novembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Junior S.à r.l." avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 103, Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 de 1992,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 100.871.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-8159 Bridel, 12, Place Verte à partir du 2 janvier 2010 et en conséquence décident de modifier la première phrase de l'article 2 statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège de la société est établi dans la commune de Kopstal à partir du 2 janvier 2010."

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MORES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2009. DIE/2009/10883. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL

Ettelbruck, le 27 novembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009152778/39.

(090185558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Groupe Espace International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.880.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150767/15.

(090182442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG" (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated on 9th March 1987 by deed of notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 163 of 2nd May 1987.

The articles were last amended on 29th May 2009 by deed of notary published in the Mémorial number 1286 of 3rd July 2009.

The meeting was presided by Me Philippe Burgener, avocat, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Jean-Claude Neu, avocat, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Philippe Belche, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all fifty two thousand one hundred and sixty-nine (52,169) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had

prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from one million two hundred and ninety-three thousand two hundred and thirty-five Euros and seventy-three Cents (€ 1,293,235.73) to one million seven hundred and ninety-three thousand two hundred and twelve Euros and eighteen Cents (€ 1,793,212.18) by the issue of a total of twenty thousand one hundred and sixty-nine (20,169) additional shares, without nominal value and a total subscription price of five hundred thousand Euros (€500,000), waiver of any preferential subscription rights by Undershaft Limited to the benefit of Aviva Investors Holdings Limited, subscription to the shares so issued by the subscriber, as follows:

Subscriber	Number of shares
Aviva Investors Holdings Limited	20,169

payment of the total subscription price by the subscriber thereof by way of the contribution in cash of a total amount of five hundred thousand Euros (€500,000), allocation of an amount of four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-six Euros and forty-five Cents (€499,976.45) to the issued share capital account and a balanced amount of twenty-three Euros and fifty-five Cents (€23.55) to the freely distributable share premium account, and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from one million two hundred and ninety-three thousand two hundred and thirty-five Euros and seventy-three Cents (€1,293,235.73) to one million seven hundred and ninety-three thousand two hundred and twelve Euros and eighteen Cents (€ 1,793,212.18) by the issue of a total of twenty thousand one hundred and sixty-nine (20,169) additional shares, without nominal value and a total aggregate subscription price of five hundred thousand Euros (€500,000). Undershaft Limited waives any preferential subscription rights to the benefit of Aviva Investors Holdings Limited.

The Subscriber, here represented by Philippe Belche, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies, subscribed to the shares so issued as follows:

Subscriber	Number of shares
Aviva Investors Holdings Limited	20,169

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by the Subscriber thereof by way of the contribution in cash of a total amount of five hundred thousand Euros (€500,000), and to allocate an amount of four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-six Euros and forty-five Cents (€499,976.45) to the issued share capital account and a balanced amount of twenty-three Euros and fifty-five Cents (€23.55) to the freely distributable share premium account.

Evidence of the full payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequentially resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company has an issued capital of one million seven hundred and ninety-three thousand two hundred and twelve Euros and eighteen Cents (€ 1,793,212.18) which is divided into seventy-two thousand three hundred and thirty eight (72,338) shares without nominal value, all of which have been entirely subscribed and fully paid up."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'"AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG" (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée en date du

9 mars 1987 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 163 du 2 mai 1987.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2009 par acte notarié, publié au Mémorial sous le numéro 1286 du 3 juillet 2009.

L'assemblée a été présidée par M^e Philippe Burgener, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire Me Jean-Claude Neu, avocat, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M^e Philippe Belche, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence, que la totalité des cinquante-deux mille cent soixante-neuf (52.169) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit nécessaire de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre-vingt-treize mille deux-cent trente-cinq euros et soixante-treize centimes (€1.293.235,73) à un million sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent douze Euros et dix-huit centimes (€1.793.212,18) par l'émission d'un total de vingt mille cent soixante-neuf (20.169) actions supplémentaires, sans valeur nominale et pour un prix de souscription total de cinq cent mille euros (€500.000), renonciation d'Undershaft Limited aux droits de souscription préférentiels au bénéfice d'Aviva Investors Holdings Limited, souscription par le souscripteur aux actions émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions
Aviva Investors Holdings Limited	20.169

paiement du prix tota) de souscription par le souscripteur par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille euros (€500.000), allocation d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize euros et quarante-cinq centimes (€499.976,45) au compte capital social, et le solde d'un montant de vingt-trois euros et cinquante-cinq centimes (€ 23,55) au compte prime d'émission librement distribuable, et modification consécutive de l'article 5 des statuts;

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre-vingt-treize mille deux cent trente-cinq euros et soixante-treize centimes (€1.293.235,73) à un million sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent douze Euros et dix-huit centimes (€1.793.212,18) par l'émission d'un total de vingt mille cent soixante-neuf (20.169) actions supplémentaires, sans valeur nominale et pour un prix de souscription total de cinq cent mille euros (€500.000). Undershaft Limited renonce à tout droit préférentiel de souscription au bénéfice d'Aviva Investors Holdings Limited.

Le Souscripteur, ici représenté par Philippe Belche, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit aux actions ainsi émises comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions
Aviva Investors Holdings Limited	20.169

L'assemblée a ensuite décidé d'accepter le paiement du prix total de souscription par le Souscripteur par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille euros (€500.000) et d'allouer un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize euros et quarante-cinq centimes (€499.976,45) au compte capital social et le solde d'un montant de vingt-trois euros et cinquante-cinq centimes (€23,55) au compte prime d'émission librement distribuable.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5. des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** La Société a un capital social émis d'un million sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent douze Euros et dix-huit centimes (€1.793.212,18) représenté par soixante-douze mille trois cent trente-huit (72.338) actions, sans désignation de valeur nominale entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

118702

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BURGNER, J-C. NEU, P. BELCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45720. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009153294/147.

(090185964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

IBR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.140.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour IBR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150768/15.

(090182445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Delbe S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg E 463.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jeannot BEL, agent immobilier, demeurant à L-4955 Bascharage, 22 rue des Roses.

2.- Monsieur Marco DE LORENZI, gérant de société, demeurant à L-3825 Schiffflange, 6 Cité Schefflengerbiérg.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que "DELBE S.C.I." ayant son siège social à L-4955 Bascharage, 22 rue des Roses, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 17 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro E 463.

- que le capital social est de deux mille cinq cents euros (2.500.-euros), représenté par cent parts d'intérêts (100) de vingt-cinq euros (25.-euros) chacune;

- que chaque comparant est associé et propriétaire chacun d'eux de cinquante parts sociales de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

- que l'activité de la société a cessé à compter du 31 décembre 2008, et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au moins à l'adresse suivante L-4955 Bascharage, 22 rue des Roses.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-) et sont solidairement à charge des deux comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bei, De Lorenzi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 12906. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75.00,-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009153428/39.

(090186326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

D.C.I. - D.C. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.190.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150769/15.

(090182448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

Il résulte du contrat de transfert et de contribution daté du 20 novembre 2009 et effectif au 18 septembre 2009 que:

La société PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.175 a transféré les 4.670 parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la Société à PCV Investment S.à r.l., SICAR (anciennement PCV S.à r.l., SICAR), une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société à responsabilité, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.666.

PCV Investment S.à r.l., SICAR (anciennement PCV S.à r.l., SICAR) détient donc désormais les 4.670 parts sociales de classe B émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151134/22.

(090182913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.199.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour ESANTO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150770/15.

(090182450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Viva Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.621.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Viva Hôtels Holding S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2009150773/15.

(090181905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 135.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Fiduciaire Treuconsult S.A. qui s'est tenue en date du 26 novembre 2009 que:

- Monsieur Marc Francq, né le 13 février 1953 à Etterbeek (Belgique), et demeurant CH - 8002 Zurich, 31, Huegels-trasse, est nommé comme Commissaire aux Comptes de la société rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société FORIG Société civile, établie au L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, N° RCS: E 2203, révoquée.

- Monsieur André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (Belgique), et demeurant professionnellement au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, est nommé comme Administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de Monsieur Carlo Wetzels, né le 17 juillet 1929 à Ettelbrück (Luxembourg), et demeurant L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, révoqué.

- Monsieur Marko Hartung, né le 3 septembre 1960 à Laucha (Allemagne), et demeurant L-1713 Luxembourg, 202 B, Rue de Hamm, est révoqué.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009151137/24.

(090182847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.